

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 avril 2022

**Rapporteur :
Madame Anna-Vari
CHAPALAIN**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 04/05/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/05/2022 (accusé de réception du 03/05/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'urbaniste coordonnateur pour la requalification des quartiers Avenue de la Libération, Eau blanche et Hippodrome et maîtrise d'oeuvre urbaine pour le quartier Eau blanche

Il s'agit d'autoriser la signature du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'urbaniste coordonnateur pour la requalification des quartiers Avenue de la Libération, Eau blanche et Hippodrome et maîtrise d'oeuvre urbaine pour le quartier Eau blanche.

Lors de sa séance du 31 mars 2022, la commission d'appel d'offres a attribué le marché pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'urbaniste coordonnateur pour la requalification des quartiers Avenue de la Libération, Eau blanche et Hippodrome et maîtrise d'oeuvre urbaine pour le quartier Eau blanche.

Le centre-est quimpérois va connaître dans les prochaines années des mutations importantes à travers la mise en place de plusieurs projets urbains aux temporalités et modalités de mises en oeuvre distinctes :

- le secteur de l'Eau Blanche qui accueillera notamment une grande salle multisport sera la première opération d'aménagement (maîtrise foncière quasi totale à venir dans les prochains mois ;
- l'actuelle zone industrielle de l'Hippodrome, qui fait aujourd'hui l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), a vocation à muter vers un quartier urbain mixte ;
- dans le prolongement de la requalification du pôle d'échanges multimodal, le secteur Avenue de la Libération sera requalifié, avec notamment l'accueil d'un

pôle tertiaire nécessitant au préalable la révision du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ;

- dans le cadre de l'OPAH-RU du centre-ville de Quimper, des îlots prioritaires ont été retenus dans le quartier de la gare, concentrant des enjeux de vacances et de dégradation du bâti.

La consultation s'est déroulée dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper,
- Quimper Bretagne Occidentale.

Le coordonnateur du groupement est la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale, mandatée pour établir le cahier des charges, organiser la consultation, analyser, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels qui seront établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

La procédure de passation est la procédure avec négociation en application des dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents, avec un opérateur économique et un montant maximum fixé à 2 000 000,00 € HT. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée de six ans. Cette durée est nécessaire en raison de l'objet du contrat destiné à accompagner le projet de requalification des quartiers susmentionnés dont la durée sera supérieure à quatre années.

La répartition prévisionnelle, pour chaque membre du groupement, pour la période initiale, est la suivante :

Quimper Bretagne Occidentale	Ville de Quimper
50 %	50 %

À l'issue de la phase de candidature, trois groupements ont été retenus pour participer à la phase d'offres :

- Groupement MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE (mandataire) / Particules / Artelia / Agence ON / IAO SENN / VIZEA / Mille Lieux concertation - 23 rue du Renard – 75004 Paris

- Groupement AGENCE TER PAYSAGISTES URBANISTES (mandataire) / Agence TER Architectures / Arcadis / SCROPIC / Agence ON – 18 rue du Faubourg du Temple – 75011 Paris
- Groupement ATELIER CASTRO DENISSOF ET ASSOCIES (mandataire) / A3 Paysage / DCI Environnement – 32 Boulevard Ménilmontant 75020 PARIS.

L'attributaire est le groupement AGENCE TER PAYSAGISTES URBANISTES (mandataire sis 18 rue du Faubourg du Temple – 75011 Paris) / Agence TER ARCHITECTURES / ARCADIS / SCROPIC / Agence ON sur la base d'un devis estimatif de 1 498 102,00 euros HT et pour un montant maximum de 2 000 000,00 euros HT.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer ce marché public.